AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0658
FR0004038099-FS0274

12 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juin 2013, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 juin 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir 44 000 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 0,08% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GFI INFORMATIQUE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 54 450 342 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.